

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0387**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement
Learning Games Factory - Convention financière d'application avec Fullim

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux
entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 20 octobre 2008**Décision n° B-2008-0387**

objet :	Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement Learning Games Factory - Convention financière d'application avec Fullim
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2008-1046 en date du 13 octobre 2008, le conseil de Communauté a approuvé la participation de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Learning Games Factory pour un montant de 47 475 €.

Par rapport séparé, il a été présenté au Conseil le projet Learning Games Factory autorisant monsieur le président à signer la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer Fullim, partenaire du projet Learning Games Factory, à hauteur de 47 475 € comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la façon suivante :

- 23 737 € en 2009, représentant 50 % de la participation financière accordée à la notification de la présente convention,
- 18 990 € en 2010, représentant 40 % de la participation financière accordée,
- 4 748 € au titre de 2011 versés en 2012, soit le solde de la participation financière accordée ;

Vu ladite convention ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la convention financière d'application à intervenir entre la Communauté urbaine et la société Fullim,

b) - le versement d'une subvention de 47 475 € selon les modalités suivantes :

- 23 737 € en 2009, représentant 50 % de la participation financière accordée à la notification de la présente convention,
- 18 990 € en 2010, représentant 40 % de la participation financière accordée,
- 4 748 € au titre de 2011 versés en 2012, soit le solde de la participation financière accordée.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention.

3° - Les dépenses seront imputées sur l'opération n° 1375 individualisée le 11 septembre 2006 pour un montant de 600 000 € et selon le calendrier suivant :

- exercice 2009 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1375 pour un montant de 23 737 €,
- exercice 2010 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1375 pour un montant de 18 990 €,
- exercice 2011 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1375 pour un montant de 4 748 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.